

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

UFI: YGMR-33GC-920V-C787

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Uniquement pour usages industriels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH
Gebäude 4609
Rue: Am Haupttor
Lieu: D-06237 Leuna
Téléphone: +49 (0) 3461 845-0
Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
e-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de
Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: ADDINOL Lube Oil France SAS
Rue: 30 bis Rue du Vieil Abreuvier
Lieu: F-78100 Saint-Germain-en-Laye
Téléphone: +33 661 83 73 58
e-mail: info@addinol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méta-silicate de disodium

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

hydroxyde de potassium; potasse caustique

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 2 de 16

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol			5 - < 10 %
	203-905-0	603-014-00-0		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			
164524-02-1	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)			2,5 - < 5 %
	629-764-9		01-2119489427-24	
	Eye Irrit. 2; H319			
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate			2,5 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
6834-92-0	méta-silicate de disodium			2,5 - < 5 %
	229-912-9	014-010-00-8		
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335			
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts			1 - < 2,5 %
	270-115-0			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique			1 - < 2,5 %
	215-181-3	019-002-00-8		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	5 - < 10 %
		par inhalation: ATE 3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: ATE 1200 mg/kg	
164524-02-1	629-764-9	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 6720 mg/kg	
15763-76-5	239-854-6	Sodium p-cumenesulphonate	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 6720 mg/kg	
6834-92-0	229-912-9	métasilicate de disodium	2,5 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 2,06 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 770 - 820 mg/kg	
68411-30-3	270-115-0	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1080 mg/kg	
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique	1 - < 2,5 %
		par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas des matières dangereux dont les limites atteignent ou dépassent les valeurs fixés dans la directive 1272/2008 [GHS].

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 4 de 16

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NO_x). Oxydes de soufre. Oxydes nitriques (NO_x). suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 5 de 16

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. gel. forte chaleur.

Température de stockage conseillée: 5 - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
164524-02-1	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	37,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	191 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,096 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	68,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,048 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,8 mg/kg p.c./jour
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	37,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	191 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,096 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	68,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,048 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,8 mg/kg p.c./jour
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	119 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	42,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,425 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
164524-02-1	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,372 mg/kg
Sédiment marin		0,037 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,016 mg/kg
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,372 mg/kg
Sédiment marin		0,037 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,016 mg/kg
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	
Eau douce		0,268 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,017 mg/l
Eau de mer		0,027 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,1 mg/kg
Sédiment marin		6,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,43 mg/l
Sol		35 mg/kg

Conseils supplémentaires

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 8 de 16

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition > 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	97 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	13,5
Hydrosolubilité:	très soluble.
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 9 de 16

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les: Comburant, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de soufre. Oxydes nitriques (NOx). suie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mélange non-testé.

ETAmél calculé

ATE (orale) 6995,8 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 37,50 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1993)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
164524-02-1	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)				
	orale	DL50 > 6720 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1968)	OECD Guideline 402
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate				
	orale	DL50 > 6720 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1968)	OECD Guideline 402
6834-92-0	métasilicate de disodium				
	orale	DL50 770 - 820 mg/kg	Souris	Toxicol. Lett. 31 (Suppl. P1-28), 44 (19	Standard acute oral toxicity
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (2004)	EPA OPPTS 870.1200
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 2,06 mg/l	Rat	Study report (2004)	EPA OPPTS 870.1300
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts				
	orale	DL50 1080 mg/kg	Rat	Study report (1984)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 402
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique				
	orale	DL50 333 mg/kg	Rat	Fund. Appl. Toxicol., 8, 97-100 (1987)	OECD Guideline 425

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 11 de 16

Information supplémentaire

En cas d'un maniement et d'une utilisation approprié le produit ne cause pas effets nocifs selon nos expériences et des informations mis à notre disposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 12 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 911 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1550 mg/l	48 h	Daphnia magna	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 100 mg/l	21 d	Danio rerio	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 100 mg/l	21 d	Daphnia magna	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 211
164524-02-1	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 252 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2020)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 252 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2020)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
6834-92-0	métaasilicate de disodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 260 - 310 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Suishitsu Odaku Kenkyu 12(3): 177-184 (1)	Method: other: no method cited
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 207 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	SIDS Initial Assessment Report for SIAM	other: DIN 38412, Teil 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1700 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EU Method C.2
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 100 mg/l)	3 h	activated sludge, domestic	Study report (1994)	OECD Guideline 209
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier	other: US EPA, 1975. Reliability, deviat

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 13 de 16

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,91	96 h	Microcystis aeruginosa	REACH Registration Dossier	other: Payne AG, Hall RH, 1979, in Aquat
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,6 mg/l	48 h	other aquatic crustacea: Hyalella azteca	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,23	72 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (2010)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les algues	NOEC	3,1 mg/l	15 d	Chlorella kessleri	Study report (1984)	other: EPA-600/9-78-01 8
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,18	21 d	Daphnia magna	Study report (1977)	OECD Guideline 211
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	0,81
164524-02-1	Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, potassium salt (1:1)	-1,4
15763-76-5	Sodium p-cumenesulphonate	-1,1
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1,4

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	87	Pimephales promelas	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 14 de 16

les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 15 de 16

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,7,8,9,10,11,13,15,16.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL FoodProof UNI Cleaner

Date de révision: 03.07.2023

Code du produit: 736100

Page 16 de 16

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)